

Paris, le 15 juillet 2026

AVIS AUX PORTEURS

OSTRUM CREDIT EURO 1-3

(Codes ISIN : Part R : FR0011071778 / Part N : FR0013307634 /
Part I : FR0011068642 / Part I : FR0011071273)

Nous vous informons que le conseil d'administration (le "Conseil") de la SICAV NATIXIS AM FUNDS, dont le fonds OSTRUM CREDIT SHORT DURATION est le Compartiment Maître (le "Maître"), et le fonds OSTRUM CREDIT EURO 1-3 est le nourricier, a pris la décision de modifier le prospectus du Maître. La modification suivante sera reprise dans le prospectus du nourricier :

- **Revue des critères de la politique ESG de votre Fonds :**

Le délégataire de gestion financière, Ostrum Asset Management, a revu les critères de la politique ESG inclus dans l'Annexe SFDR de votre Fonds.

En conséquence, une part minimale de 3 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur le Règlement européen « Taxonomie » a été introduite à votre Fonds.

Cette modification n'a aucun impact sur le portefeuille de votre Fonds, qui répond déjà à l'exigence de 3% d'investissements alignés sur la taxonomie.

Cette modification entrera en vigueur le **27 juillet 2026**.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

La documentation juridique (PRIIPS et prospectus intégrant l'Annexe SFDR) peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS

E-mail : clientservicingAM@natixis.com

Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.im.natixis.com